



BULLETIN MUNICIPAL – 2ème semestre 2019



La salle socioculturelle réaménagée par Lavaleur Concept Habitat et repeinte par les agents communaux.

Public nombreux à l'arrivée de la course cycliste (15 août 2019)





<u>Du coté de l'intercommunalité (Communauté de Communes du Mont des Avaloirs)</u> Débat sur le PADD Considérant que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose le projet d'aménagement intercommunal en traduisant une véritable stratégie locale retenue par les élus. Que cette pièce fixe des objectifs chiffrés de consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des orientations générales sur les différentes politiques sectorielles (transport, déplacement, économie, équipement commercial). Après avoir débattu, le Conseil municipal a transmis plusieurs remarques à la C.C.M.A. Renouvellement de la convention chantiers argent de poche La convention chantier argent de poche arrivera à expiration au 31 juillet 2019 et a été renouvelée ; cela permet à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité, en contrepartie d'une rémunération (15 € maximum par jour et par jeune). Les activités ont lieu pendant les vacances scolaires, à raison 3 heures maximum par jour, avec un nombre de demi-journées maximum à l'année. La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs coordonne ce dispositif « argent de poche » et procède à la rémunération des bénéficiaires ; la commune rembourse ensuite.	Opération tous à vélo La communauté de Communes du Mont des Avaloirs a nommé un référent mobilités. Celui-ci était présent à Villaines-La-Juhel lors du passage de la course cycliste Paris-Brest. Lors de cet évènement des Hamois ont fait remonter la dangerosité de l'accès à la voie verte depuis le bourg (via la D 219). Dès lors, afin de faciliter les déplacements à vélo, il est nécessaire de travailler sur : -Les itinéraires, à sécuriser, baliser voire créer pour circuler en sécurité entre les communes et en ville. -Les services associés : équipements de stationnement, service de location de vélo, développement d'activités économiques en lien -La communication et les animations pour accompagner le changement des habitudes de nos concitoyens. Afin de mener la réflexion et de coordonner les actions à mener il est dès lors nécessaire de nommer un référent communal. Mme Patricia DOUILLET est nommée référente, à l'unanimité. Elle s'est donc rendu à une réunion et expose au conseil municipal des pistes pour développer les mobilités douces en provenance et à destination du bourg. Le point important est de favoriser l'accès entre le bourg et la voie verte (Mayenne-Javron-Les-Chapelles) par un passage par la VC 8, la VC 6 puis	la VC 10 Mai aussi de favoriser l'accès entre le bourg et celui de Loupfougères : passage sur la D 219 puis VC 107 en longeant l'étang de bondi puis continuer jusqu'à hauteur du lieu-dit la Lande et une fois passé, prendre la VC 3 qui mène à Loupfougères. Après un tour de table, ces propositions sont validées à l'unanimité et seront remontées à la Communauté de Communes. Cour des Comptes Le Conseil municipal a pris acte du rapport de la cour des comptes concernant la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et n'apporte pas d'observations particulières. Informations diverses : * le Plan d'Occupation des Sols sera caduque au 31 décembre 2019. A partir de là, le règlement national d'urbanisme (RNU) s'y appliquera, jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs. Conséquence de cette modification : la commune va réaliser des certificats d'urbanisme afin de protéger la constructibilité des parcelles de lotissement. * la bouée de l'étang a été
---	--	--

volée et une nouvelle a été commandée pour un montant de 224 euros. *il a été signé un devis pour des tableaux d'affichage pour un montant de 1 168,82 euros ; ils seront installés près des Points d'Apports Volontaires des ordures ménagères. *Lilas Plage : la participation aux centres de loisirs de Villaines-La-Juhel pour l'année civile s'élève à la somme de 1140 €. *Illumination de Noël : il a été procédé à une commande pour pouvoir bénéficier d'une promotion ; la commande contient cinq décorations qui s'accrochent sur candélabre ainsi qu'une guirlande de 45 m pour un montant total de 1552,80 euros. Mme La Maire a signé le devis dans le cadre de sa délégation pour profiter d'une promotion. Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED) de la circonscription Mayenne Nord Est, fait partie intégrante de chaque école. Afin de permettre aux membres du RASED d'agir efficacement auprès de tous les élèves, je vous propose d'inclure dans votre budget annuel une participation annuelle au fonctionnement matériel à hauteur d'un euro par élève scolarisé en école publique. Le projet est de créer une ligne budgétaire dédiée, centralisant les contributions de chacun, sur une commune du secteur. Le nombre d'élèves domiciliés sur la commune de Loupfougères, au 1^{er} septembre 2019 est de 22	élèves domiciliés à Le Ham + 1 enfant hors commune (1 enfant sur 2 dans le RPI), soit une subvention de 23€. TRAVAUX *Cimetière : étude de devis Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions réputées à l'état d'abandon, arrivée à terme, Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante les devis de remise en état des concessions proposés par l'entreprise LÉPINAY ; entreprise qui effectué la première phase de reprises de concessions. L'entreprise propose un tarif de 1380 euros qui comprend : reprise de 23 concessions, déblaiement, remise en état. Par ailleurs, un devis a été également demandé afin d'accroître le nombre de cavurnes disponibles ; l'entreprise propose un tarif de 1 155,6 euros pour cinq cavurnes. Enfin, dans le cadre de l'aménagement du cimetière il a été proposé de préparer trois caveaux, ce qui implique le terrassement et l'enlèvement de la terre pour un tarif de 3240 euros. *Un choix doit être réalisé pour les nouvelles toilettes qui seront rue principale, après un tour de table, il a été décidé que celles-ci seront : de forme rectangulaire avec à l'intérieur une toilette suspendu, un urinoir et un lavabo. Une ossature bois sera privilégiée. *Les chaudières de la mairie sont en panne depuis un orage, une réparation est en attente.	Indemnités Régisseur cartes de pêche (Mme GILET): 110 € (forfait) Pour le gardiennage de l'église (M. FOUCOIN) 131 € . Pour la gestion de la salle d'exposition (Mme CERREDO) : 150 € Echanges de terrain en centre-bourg Un projet d'échange de terrain en centre bourg. L'idée est de parvenir à faire une jonction entre le parking de la rue principale et celui de la salle d'exposition. Des échanges de jardins sont aussi prévus. Le Conseil Municipal a décidé de : Prendre un géomètre au meilleur tarif possible. Prendre conseil auprès de la notaire de Le HORPS. Négocier avec les propriétaires concernés (M et Mme DELAURIERE, famille LEMEUNIER, M et Mme MILLER). La convention ALSH avec la C.C.M.A a été signée. La place de garde-pêche est vacante, toute personne intéressée doit s'adresser à Mme la Maire. <u>Bilan de l'étang 2019 :</u> Recettes 3375 € Dépenses 2579,35 € Résultat 795,65 € Le conseil municipal offre un spectacle de Noël aux enfants de l'école.
---	--	--

Réglez vos factures locales sur Internet



Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer
Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7



La gamme des moyens de paiement proposée par votre collectivité s'élargit.

Dorénavant, payez vos factures locales sans vous déplacer et sans envoyer de chèque au moyen d'une transaction sécurisée par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet.



DF DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

COMMENT PROCÉDER ?

- Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr
- Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou tipi.budget.gouv.fr) et laissez-vous guider
- Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la direction générale des Finances publiques
- Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction
- Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie.
Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.

LES TARIFS COMMUNAUX AU 1er SEPTEMBRE 2019

<u>1° SALLES</u>	Salle socioculturelle	Salle d'exposition	Salle du conseil
Hamois.es	Assemblée générale / café sépulture/vin d'honneur 50 €	Gratuit pour les artistes 40 €par jour	35€
	Mariage 155€		
	Banquet ou autres 120€		
	Saint sylvestre 165€		
Hors commune	Assemblée générale / café sépulture/vin d'honneur 60€	Gratuit pour les artistes 50€ par jour	35€
	Mariage 190€		
	Banquet ou autres 145€		
	Saint sylvestre 310€		
Associations hamoises ou agissant sur le territoire communal	1 gratuité ou forfait saisonnier 30€ 70€ (SCH, Amicale, Bruyères et Comité des f.) ou tarif hamois selon les cas	1 gratuité 20€ la semaine, 5€ le weekend	gratuite
Associations extérieures à la commune	Tarif hors commune	40€ la semaine 20€ le weekend	35€
Salle non nettoyée	90€		
Electricité	0,3 € le kW/H		
	Vaisselle incluse	Pas de vaisselle	Pas de vaisselle
	Gratuite pour les classes		

*la mise en place d'une caution d'un montant de 90 € (correspondant au forfait ménage),

* les locations seront payées en intégralité au moment de la signature du contrat.

*la consommation électrique sera payée, lors de la remise des clés après la location.

2° MATERIEL

Cellule réfrigérante : commune 50€ hors commune 70 € caution de 85 € gratuite pour les associations communales

Prêt des vieilles chaises pour hamois.e.s (particulier ou association) uniquement

Clés prêtées et perdues : 2€ (sauf clés spéciales : jeu de clé et barillet à prix coutant)

3° CIMETIERE

Concessions	30 ans	60€
	50 ans	100€
Cavurnes	30 ans	250€
	50 ans	300€
Concession + Caveau	30 ans	1600€
	50 ans	1700€

4° COPIES

	A4	A3
Noir	0,2	0,4
Couleur	0,25	0,5

5° REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Cantine (le repas)	Enfant	3,00€
	Adulte	3,85€
Garderie (l'année scolaire)	15 € le 1er enfant	10€ les suivants
Remboursement des cartes de car pour les hamois.es à prix coutant sur justificatif		

LES TRAVAUX COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

* La salle socioculturelle repeinte

Benoit Dassé (Lavaleur Concept Habitat), et Christelle AUREGAN, conseillère départementale



* L'effacement des réseaux (Telecom, électricité) par Territoire d'Energie Mayenne (TEM 53) et réseau d'eau changé (SIVM Le Corps) dans la rue principale.



M. Thireau (Santerne), Mme Rouland, M. Brunet (TEM53), M. Lanoë devant le café Gilet.

Il reste à faire dans cette rue :

- le réseau d'eaux pluviales qui sera créé au centre de la voie,
- et des aménagements (entrée du parking, des toilettes publiques accessibles PMR et un plateau surélevé pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour le café)

Ces travaux auront lieu l'année prochaine (printemps 2020) pour éviter de bloquer la rue trop longtemps et surtout pour des raisons budgétaires.

- le passage de la fibre optique (comme dans tout le bourg) réalisé par Orange (2ème semestre 2020).

* La voirie : La commission voirie s'est réunie et propose les travaux suivants auprès de la Communauté de Communes pour l'année 2020 :

VC107 : fossés et enduits,

Trous à boucher (PATA) : impasse de la Gare, VC 7, Bourdaiserie, Haut chérance, VC6 : pont (limite Javron), VC 10, Bas bray et la Motte

Fossés : VC6, Cruchet

Molière : PATA et fossés

Ce n'est pas parce que ces travaux de voirie sont demandés qu'ils seront tous effectués en 2020.

LES SERVICES COMMUNAUX

Mairie : 5, rue de la Grotte 53250 LE HAM, Tél. : 02-43-03-97-07 ; mairie.leham@wanadoo.fr

Horaires

Lundi	9 h 00 à 12 h 00	Fermé au public
Mardi	9 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Jeudi	9 h 00 à 12 h 00	Fermé au public
Vendredi	Matin sur Rendez-vous	14 h 00 à 17 h 00
Samedi	9 h 00 à 12 h 00	

Cantine scolaire / Salle socioculturelle : tél . 02-43-03-99-58

Horaires

Lundi	7H45-13H30	14H30 - 18H30
Mardi	7H45-13H30	14H30 - 18H30
Jeudi	7H45-13H30	14H30 - 18H30
Vendredi	7H45-13H30	14H30 - 18H30

Accueil périscolaire : Tél. 06-40-36-42-95

Horaires

Lundi	7H45-8H50	12H-13H50	16H00-18H30
Mardi	7H45-8H50	12H-13H50	16H00-18H30
Jeudi	7H45-8H50	12H-13H50	16H00-18H30
Vendredi	7H45-8H50	12H-13H50	16H00-18H00

Service technique : Tél. 06-88-71-50-86

Horaires

Lundi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable
Mardi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable
Mercredi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable
Jeudi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable
Vendredi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable



Inscription sur les listes électorales de la commune

Depuis le 1er janvier 2019, les citoyens ont jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin pour effectuer une demande d'inscription en mairie. Cela fait pour les municipales de 2020 jusqu'au 7 février 2020.

Certaines personnes peuvent s'inscrire jusqu'au dixième jour précédent le scrutin (5 mars) : agents mutés ou admis à faire valoir leur droit à la retraite après clôture des délais d'inscription, ainsi que les membres de leur famille.

Il y aura une permanence le vendredi 7 février de 14H à 17H pour ces inscriptions.



LES BÉNÉVOLES DU SPORTING CLUB HAMOIS MIS A L'HONNEUR PAR LE PREFET



Patrick Blanc (ancien président du S.C.H.), Nicolas Fouassier (président), Pascal Lavaleur, Dominique Fouassier, Frédéric Barré (trésorier), Serge Trahay (arbitre officiel, absent sur les photos) ont été reçu par le Préfet M. Treffel (au centre) en présence de M. Dujarrier (vice-président en charge des sports au sein du Conseil départemental).

Christelle Auregan, conseillère départementale a salué leur engagement pendant son discours. C'était la première fois qu'un club sportif était mis à l'honneur pendant la cérémonie de remise des médailles de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.



LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



LA FÊTE DU 15 AOÛT

Le comité des fêtes a assuré une très belle fête communale avec le repas du 14, le feu d'artifice offert par la commune, ainsi que pour le 15 août : le vide-maison et la course cycliste.





Crédit -photo (course) Guy FOUQUET



Podium :

Général 1er - Cyrille PATOUX (ES Torigny) à 2H36 ; 2è -David BOUTVILLE (Cotes d'Armor Cyclisme); 3è - Normann LATOUCHE (VC Dinannais) ;

1er de 2è catégorie - Normann LATOUCHE (VC Dinannais)

1er junior - Frédéric LEMONNIER (Cyclo club Ernéen)

1er grimpeur - Normann LATOUCHE (VC Dinannais)

ÉTAT CIVIL

Décès

Mentions

André RENARD né le 1 août 1931, est décédé le 21 novembre 2019 à Mamers (72).

Henriette FOUCHER, née le 8 mars 1923, est décédée le 3 décembre à Laval (53).



Cette année a été riche en événements. L'année a commencé avec le Marché du printemps, qui a attiré des créateurs et des prestataires de toute la région: bijoux, confection pour enfants, artistes feutrières, produits de beauté naturels, ainsi que des démonstrations de filage, massage assis (shiatsu), apithérapeute. L'événement attire de plus en plus de monde et chacun y a trouvé son compte. Nous prévoyons de continuer ce rendez-vous au printemps prochain (le week-end du 21-22 mars 2020).

Jean-Louis Cerisier et Dominique Courjault

Au mois d'août l'Espace des arts a accueilli le peintre Jean-Louis Cerisier ainsi qu'une enfant du pays, Dominique Courjault, du 14 au 18 août. Nous avons été interpellés par la variété des techniques différentes, et emmenés en voyage à travers le monde par ces deux peintres.



Nuit blanche et Artsvaloir



Balade artistique : Artsvaloir au mois d'octobre a réuni une oeuvre de chaque artiste exposant, en plus d'accueillir la performance de Christian Poincheval, qui a relié l'Espace des arts au ciel en passant par l'église du

Ham, qu'il a investi pendant la nuit avec un monologue, retransmis par radio-Sillé. Il a également proposé une œuvre monumentale, conjointement avec Cecilia Cerrado, sur la place de l'église, et Evelyne Poincheval a offert ses promenades sonores dans le lavoir. Eh oui, pour la troisième année consécutive, la Nuit Blanche c'est aussi au Ham ! Grâce au travail de Christian Poincheval on a eu un très bon article dans la presse.



Laurent Favreux

En octobre l'Espace des arts a également accueilli les photos de Laurent Favreux autour de la nature.



Donc une année bien remplie pour l'Espace des arts : sans parler de la résidence d'artiste de Benjamin Grafmeyer, venu faire des démonstrations de sérigraphie à 8 classes d'enfants du territoire de la CCMA.

On peut affirmer fièrement que Le Ham devient un pôle culturel en Mayenne.

Projets pour 2020

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer le Marché du Printemps 2020 qui se tiendra le week-end du 21 mars, une exposition de Simone Nadaus au mois d'avril et de Christophe Diebart au mois d'août. J'ai espoir d'accueillir une exposition des costumes en feutre de la très talentueuse artiste Josée Ménard installée récemment à St Loup du Gast; d'autres expositions seront au programme également.

QUE FAIRE DE NOS ORDURES ?



Déchèteries : nouveaux horaires

A compter du 1^{er} janvier 2018

	La Pallu	Javron les Chapelles	Pré en Pail	Saint Pierre des Nids	Villaines la Juhel
Lundi	Fermé	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	8h30 - 12h et 13h45 - 17h
Mardi	Fermé	Fermé	14h - 17h	9h - 12h	
Mercredi	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	14h - 17h	
Jeudi	Fermé	Fermé	14h - 17h	9h - 12h	
Vendredi	Fermé	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	
Samedi	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*



La commune vous a
équipé(e) de
bacs à déchets
pour vous aider
à trier vos déchets
et les déposer
correctement.

DÉCHETS VERTS :
branches de jardin,
tontes de pelouse,
feuilles mortes,
résidus d'élagage...

**PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.**

NOS PRESSIONS ACCEPTÉES :
compostage,
dépense et paillage,
bois mûrissant,
saumur et déchets.



PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal **règlemente la constructibilité** des terrains.

Le projet de zonage

Le « zonage » désigne la **carte qui délimite les différentes zones** (urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle). Chaque terrain appartient à une zone en fonction de ses caractéristiques et chaque zone possède des possibilités de constructibilité différentes.

Les zones ont été définies par vos élus communaux selon l'intérêt général. Dans le respect du cadre fixé par l'Etat, vos élus ont cherché à **densifier et réduire les espaces naturels constructibles**.

Une **réunion de concertation sur le projet de zonage** communal a eu lieu le 26 novembre 2019. Les cartes seront disponibles en mairie ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs dans l'onglet « habiter ».

Le projet de zonage peut être amendé jusqu'à l'issue de l'enquête publique prévu pour été 2020. La modification doit s'inscrire dans l'intérêt général et les objectifs intercommunaux de réduction de la consommation d'espace.

Comment s'informer et donner son avis

Retrouvez les dernières actualités du PLUi sur le site internet de la CCMA : www-cc-montdesavaloirs.fr

Vous pouvez vous exprimer :

- Sur le « Forum PLUi » : sur le site internet de la CCMA ;
- En écrivant un courrier au maire ou président de l'intercommunalité ;
- En contactant le chargé de mission PLUi à la CCMA ;
- Sur le registre de concertation disponible en mairie ;

L'inventaire des bâtiments

L'inventaire vous concerne si vous êtes propriétaire d'un bâtiment édifié à l'origine pour l'agriculture à l'extérieur des centres bourgs.

Dès l'approbation du PLUi, **une grange ne pourra être réhabilitée en maison d'habitation que si elle se trouve dans l'inventaire. Pour les maisons d'habitations déjà occupées, si vous ne disposez pas d'un permis de construire mentionnant la destination d'habitation, inscrivez-vous également dans l'inventaire.**

La demande d'intégration à l'inventaire se limite en une page de garde, une vue en hauteur des bâtiments et des photos des façades. Plus d'infos sur la page internet de la CCMA : « habiter/inventaire des bâtiments ».

Les prochaines dates ?

La stratégie d'aménagement du territoire (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été débattue en octobre 2019.

L'arrêt du projet de PLUi est prévu pour février 2020. Les services de l'Etat pourront ainsi analyser notre document et rendre leur avis.

L'enquête publique aura lieu courant de l'été 2020 avec un commissaire enquêteur neutre et extérieur au territoire.

L'approbation du PLUi est prévue pour fin 2020.



Inventaire des bâtiments*

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Vous possédez un bâtiment agricole ou artisanal en dehors d'un bourg ?

Vous souhaitez réhabiliter une grange en maison d'habitation ?

Vous possédez une maison d'habitation liée ou anciennement liée à une exploitation agricole ?

Veillez à demander l'intégration de votre bâtiment à l'inventaire avant 2020.

* Inventaire des bâtiments en zones inconstructibles susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination

Renseignez-vous pour constituer votre dossier sur : www.cc-mondesavaloirs.fr/inventaire-batiments



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Guide INVENTAIRE DES BATIMENTS

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs élabore un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document d'urbanisme réglementera l'utilisation du sol dès son approbation, prévue pour fin 2020.

Les élus de votre commune ont veillé à vous faire parvenir ce guide car vous êtes directement concernés.

Pourquoi cet inventaire me concerne ?

Tous les bâtiments* situés hors centres bourgs et édifiés à l'origine pour l'agriculture sont présumés être à destination agricole*.

Une grange, une longère, l'ancien logement de fonction de l'exploitant sont tous réputés être à destination agricole. Sauf si vous disposez d'un permis de construire ou déclaration préalable mentionnant la destination d'habitation.

Vous pouvez vivre depuis plusieurs années dans une habitation dont la destination n'a jamais été régularisée.

Dès l'approbation du PLUi, en dehors des zones urbaines, seuls les bâtiments intégrés à l'inventaire pourront demander le changement de destination d'agricole à habitation.

Afin de vous ouvrir cette possibilité, il vous faut constituer un dossier pour intégrer l'inventaire. Cet inventaire sera incorporé au règlement du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il comprendra une page récapitulative pour chaque bâtiment identifié ainsi qu'un repère sur la cartographie.

Si vous désirez un jour procéder au changement de destination d'un bâtiment intégré à l'inventaire, une autorisation d'urbanisme sera tout de même exigée. L'acceptation ou le refus de changement de destination dépendra de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPNAP) ou de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS).

* Un « bâtiment » est un ouvrage clos et couvert, fixe et pérenne, générant un espace utilisable par un individu.

* La « destination » est ce pourquoi le bâtiment est édifié. Il existe 5 destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de services, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaires et tertiaires. Il est précisé que les locaux accessoires sont réputés avoir la même destination que le local principal.

Le « changement de destination » consiste à basculer de l'une à l'autre de ces 5 destinations.

Comment faire mon dossier ?

Il appartient aux propriétaires des bâtiments de constituer eux-mêmes leur dossier de demande d'intégration à l'inventaire. Sur le site internet de la CCMA, une page est dédiée à cet inventaire. Il vous suffit de taper « CCMA inventaire » pour voir apparaître la page : <http://www.cc-mondesavaloirs.fr/inventaire-batiments/>.

Attention ! la fibre arrive ... ÉLAGAGE à faire !

- avant fin 2019 secteur La Gare, la Source (courriers envoyés en septembre aux propriétaires)
- avant fin février 2020 pour le reste de la commune (courriers envoyés en novembre aux propriétaires)

Quelques conseils :

**La fibre optique arrive sur votre commune :
L'élague des plantations est indispensable à son déploiement !**

Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

Qui doit élaguer ?

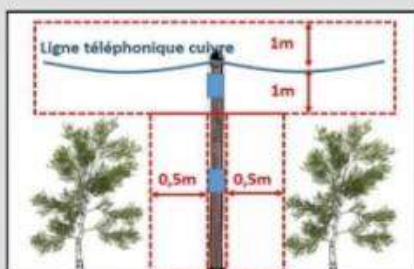
La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élague des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élague conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par Mayenne Fibre) peut procéder à l'élague des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques.

Qui doit élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



Où se renseigner ?

- Pour savoir si votre terrain est concerné : contactez votre mairie
- Pour plus d'information sur le déploiement de la fibre, rendez vous sur le site de Mayenne Fibre <http://www.mayenne-fibre.fr>
- Pour bénéficier de conseils ou d'une expertise : uip.elague53@orange.com
- Si vous craignez d'endommager les câbles téléphoniques lors de l'élague : contactez l'Accueil Technique Direction Orange Ouest (mail : gat.oe@orange.com)





GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HAMOISE (GVH)

CONTACT : M. Michel BARBIER, "la Source", Tél. : 02-43-03-30-17

SOCIÉTÉ DE CHASSE SAINT HUBERT



Nous voilà à mi saison...

Sur le plan financier, notre société se porte bien, nos principales dépenses sont le gibier (faisans, perdrix), et l'adhésion à la fédération : les bracelets qui concernent le petit gibier. Le lièvre est en hausse, mais la maladie peut arriver à tout moment. Un bracelet est attribué à chaque chasseur qui a fait beaucoup d'heureux.

Les lapins ont pratiquement disparu.

Les pigeons sont présents l'été puis disparaissent à l'ouverture.

Le grand gibier : chevreuils, sangliers sont en augmentation.

Bonne fin de saison à tous.

Meilleurs vœux.

Le bureau

CONTACT : M. Claude Roncin, "Les litières" Tél. : 02-43-03-97-93

AMICALE DES ÉCOLES DU RPI LE HAM-LOUPFOUGERES

Pour l'année scolaire 2019/2020, l'amicale à toujours comme objectif de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires de nos enfants.

La composition du bureau est inchangée :

Présidente : Karine RAGOT

Trésorière : Magalie TRILLARD

Secrétaire : Nikita SAVARY

Cette année encore, nous déplorons le manque d'investissement de nouveaux parents. Deux parents ont quitté l'association car leurs enfants sont partis au collège et, aucun nouveau n'arrive. Nous envisageons pour l'année à venir de mettre en place une cotisation obligatoire pour chaque enfant afin que celui-ci puisse bénéficier des avantages financier de l'amicale au moment des différentes sorties scolaires qui seront organisées.

Nous souhaitons vivement remercier les municipalités, l'équipe enseignante et les parents d'élèves, leurs familles et amis qui s'investissent lors de nos différentes manifestations.

L'Amicale vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'Année 2020.

CONTACT : Mme Karine RAGOT, "Choubert" Tél. : 02-43-00-59-25

COOPÉRATIVE D'UTILISATION DU MATÉRIEL AGRICOLE (C.U.M.A.)



La CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) vous présente ses meilleurs vœux pour 2020.

Président : Stéphane Blanche

Trésorier : Fabien Barbier

Secrétaire : Cédric Gaudinière

Membres : Marianne Renaud, Eric Vallée, Jean Noël Rouland, Sylvain Renaud

Vice-président : Charlie Maurice

Vice-trésorier : Nicolas Thébault

CONTACT : M. Stéphane BLANCHE, la Poupardière à Loupfougères, Tél : 06 73 70 8 749

CLUB DES BRUYÈRES

La fréquentation de notre club reste stable il compte 50 personnes.

Nous n'oublions pas nos adhérentes en maison de retraite.

Nous avons une pensée pour les personnes qui nous ont quittées.

Pour l'année 2019 de nombreuses manifestations ont eu lieu :

- Galette des rois, repas du club
- Participations aux championnats des aînés, et à la dictée cantonale.
- Deux concours de belote, pique-nique à l'étang des perles, repas spectacles.
- Visite de la Michaudière à la Chapelle D'Andaine

Calendrier 2020

Sorties et spectacles : Les dates seront communiquées ultérieurement

Nous remercions la commune pour la subvention, ainsi que la mise à disposition de la salle de la mairie.

Le club des Bruyères vous présente ses meilleurs vœux pour 2020.

Le Bureau

CONTACT : M. Daniel GRIVOT, 14 rue du docteur **Antoine** à Villaines la Juhel, Tél. : 02-43-03-36-50

SPORTING CLUB HAMOIS

L'année 2019 a été marquée par les 50 ans du SC Le Ham le 15 juin 2019. 380 personnes s'étaient données rendez-vous au stade de la butte des Avenrys pour y célébrer ce grand événement...

Durant la journée, joueurs et anciens joueurs avaient, par la même occasion, rechaussé les crampons afin d'y effectuer quelques matchs "d'exhibition".

Une cérémonie (en présence de tous les anciens présidents du club, des élus, des conseillers départementaux et des représentants du district de football de la Mayenne) a permis de retracer la vie du club et de récompenser les bénévoles œuvrant depuis de nombreuses années en son sein.

Cette magnifique journée s'est terminée par un repas dansant sous un chapiteau, monté pour l'occasion sur le terrain de foot, dans une ambiance champêtre et conviviale (à l'image du club).... Un souvenir inoubliable pour tout le monde.

En ce qui concerne la saison 2019-2020, le club a été confronté à de nombreux arrêts et quelques départs.... Cela se ressent sur le plan sportif pour l'équipe A... Mais malgré le classement à la mi-saison, l'équipe fanion reste solidaire...

L'équipe B en entente avec l'équipe C de Javron-Neuilly le Vendin fait un début de saison correct... Tout comme l'équipe vétérans (qui pallie de temps en temps au manque d'effectif des équipes séniors).

Pour les équipes jeunes (40 licenciés au Ham), l'entente avec Javron-Neuilly fonctionne très bien avec de bons résultats au niveau des -11/-13/-15...

Tous les mardis et jeudis, l'école de football fonctionne très bien (120 enfants regroupés) grâce aux nombreux bénévoles.



Pour conclure, afin de faire face à la diminution du nombre de licenciés dans notre bourgade (comme dans beaucoup de communes malheureusement), pour la saison 2020/2021, un projet de fusion avec le club de Javron-Neuilly, est en cours et avance bien.... C'est un grand tournant pour le SC Le Ham... Nous sommes certains que ce projet est porteur d'espoir dans la vie associative de notre commune (et voisines) et surtout pour nos tout jeunes licenciés.

Le Sporting Club Hamois vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2020 et tenait à remercier la commune, les dirigeants, les bénévoles, les supporters et les sponsors qui s'investissent énormément autour du club.

CONTACT: M. Nicolas FOUASSIER, 6 rue Vigne à Villaines la Juhel, Tél. : 02-43-04-21-32, Site internet : <https://sc-le-ham.footeo.com/>

AFN et ANCIENS COMBATTANTS

Pour les dates des commémorations, merci de regarder en fin de bulletin.

Les anciens combattants remercient les enfants des écoles et de leurs accompagnants lors des commémorations.

Un grand merci à la commune pour la subvention.

Bonne année et bonne santé à tous.

Le bureau

CONTACT : M. Daniel LEPLARD, "Au grand R", Tél. : 02-43-03-97-13

LA GAULE RIBAYENNE



Saison 2019

Le bureau : Président - EVEN Christophe Vice président - RONCIN Roland

Trésorier - RAMON Régis

Trésorier adjoint - RONCIN Thierry

Secrétaire - SEVIN Paul

Secrétaire adjoint - RONCIN Alexandre

Les membres : Angevin Nicolas, Barbé Pascal, Sagot Jean Pierre, Ramon Yvan, Lair Brandon, Moulé Dylan, Ramon Benjamin.

La saison 2019 s'est très bien passée. 138 cartes de pêche vendues dans l'année, 29 de plus que l'année précédente.

Deux lâchers de truites Fario et Arc en ciel et de saumons de fontaine sont prévus pour la saison de pêche 2020.

Pour l'ouverture de la pêche 1^{er} catégorie (truite) est le 15 mars 2020 à 8H00 du matin.

EVEN Christophe



CONTACT : M. Christophe Even à 17 rue nationale à Le Ribay Tél. : 02-43-03-91-33

COMITÉ DES FÊTES

La nouvelle équipe du comité des fêtes se joint à moi pour remercier les anciens membres, la municipalité ainsi que les nombreux hamois qui nous ont apporté leur soutien pour voir perdurer l'association.

Après cette première année où il a fallu tout apprendre, nous sommes fiers d'avoir su relever le défi d'offrir à la commune sa traditionnelle fête du 15 août.

Pour 2020, nous vous invitons d'ores et déjà le **samedi 21 mars** pour une soirée conviviale où la gastronomie bretonne sera à l'honneur. Nous souhaitons également renouveler la chasse aux œufs, le **lundi de Pâques**. Enfin pour le **15 août**, nous allons faire évoluer l'organisation pour profiter des aménagements réalisés par la municipalité et continuer à accueillir la course et le vide grenier en toute sécurité.

Dés le 4 janvier, toute l'équipe sera présente lors des vœux de Madame le maire pour partager un moment ensemble et vous proposer de donner un peu de votre temps pour vivre de l'intérieur le plaisir d'animer notre commune et de rencontrer ses voisins.
Pour l'équipe du comité, son président nicolas Gaudout.

CONTACT : M. Nicolas GAUDOUT , Comitedesfetesham53@gmail.com.



POLLENIZ, la protection des végétaux, la préservation de l'environnement et de la santé publique

POLLENIZ • Mayenne
17 Boulevard des Manouvriers
53810 CHANGÉ
polleniz53@polleniz.fr
02 43 56 12 40



VOS ARTISANS ET COMMERÇANTS

Nelly GILET Café restaurant, tabac	5, rue principale, Tél. : 02-43-03-97-06
Emmanuel DOUILLET Plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...	La Héronnière, Tél. : 02-43-00-70-23
Lavaleur Concept's Habitat Fabrication de cuisine, conseil en architecture intérieure	3, Bellevue, Tél. : 02-46-65-55-86
SA Salin Agriculture 53 Concessionnaire DEUTZ FAHR Mécanique agricole	2, Bellevue, Tél. : 02-43-03-97-76
Nicolas RICHARD Travaux Publics	Les Haies, Tél. : 06-03-64-03-40
CFL François LIGEON Carrelage -rénovation et pose	Vieux cour Tél. : 06-82-70-73-89 ligeon.fr53@gmail.com
Pensions de chevaux, Arnaud Robillard	La Boutevilière Tél. : 06-82-88-04-46
Frédérique GAUDOUT Ostéopathe animalière	7 rue de la grotte Tél.: 06 88 97 90 53

VOS NUMÉROS UTILES

École primaire : 06-33-11-68-18

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

(déchets, assainissement, logements, urbanisme, voirie, culture, RAM, A.L.S.H enfance et jeunesse, sports (équipements), développement économique, environnement et développement durable, eau potable, tourisme).

1 rue de la Corniche de Pail 53 140 Pré en Pail, Tél. : 02-43-30-11-11

accueil@cc-montdesavaloirs.fr

<http://www.cc-montdesavaloirs.fr/>

Numéros d'urgence

15 SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence)

17 Police ou gendarmerie

18 Pompiers

112 Numéro d'urgence européen

116 117 Médecin de garde

32 37 Pharmacie de garde

02.43.69.16.10 Dentiste de garde

Aide à domicile - Mme MALNUIT, «la Rousselière», Tél.: 02-43-03-33-89

Assistante maternelle - Mme THÉBAULT «Les Gouhonnières», Tél. : 02-43-03-91-30

Service garde eau (astreinte selon votre secteur - consultez votre facture)

C.C.M.A. Tous les jours 8h30-12h et 13h30-17h30 (16h30 vendredi) au 02.43.30.11.11 Astreinte : 06 08 10 28

34. ou Le Horps Tél.: 06-43-03-94-71 / Patrick BLANC 06-07-94-31-87

Bulletin municipal édité à la Mairie en 250 exemplaires. 5 rue de la grotte, 53250 LE HAM. Tél. : 02-43-03-97-07 - Directrice de la publication : D. Rouland.
Rédaction et contributions : la commission Communication (Mmes C. Cerredo, A. Fontaine, D. Brussadelli, Y. Vallée).
Crédit-photos (course) : Guy FOUQUET



VOTRE AGENDA 2020

JANVIER

Samedi 4 - Vœu du conseil municipal, salle socioculturelle, à 11 heure
et Galette des rois du Sporting Club Le Ham

Mercredi 22 - Assemblée générale, Galette, Elections de Génération Mouvement Club des Bruyères

FEVRIER

Samedi 08 - Loto de l'amicale du R.P.I., 20H, à la salle socio-culturelle

MARS

Samedi 7 - Repas de la Commission Communale d' Action Sociale au café Gilet, 12H

Dimanches 15 et 22 - Elections municipales

Samedi 21 - Soirée Galettes bretonnes du Comité des fêtes, salle socioculturelle

AVRIL

Lundi 13 - Ouverture de l'étang de Bondi, Chasse aux œufs du Comité des fêtes.

Mardi 14 - Concours de belote de Génération Mouvement Club des Bruyères

MAI

Samedi 30, Dimanche 31 et lundi 1er- Tournoi de football du Sporting Club Hamois

JUIN

Dimanche 21 - Spectacle de fin d'année des écoles du R.P.I, dans la cour de l'école de Loupfougères

Dimanche 7- Fête de la pêche des enfants et Vide grenier Pêche, organisé par la Gaule Ribayenne, au Ribay

JUILLET

Mardi 07 - Repas de Génération Mouvement Club des Bruyères

AOÛT

Vendredi 14 et Samedi 15 - Fête communale organisée par le Comité des fêtes

OCTOBRE

Mardi 20 - Concours de belote de Génération Mouvement Club des Bruyères

NOVEMBRE

Samedi 28 - Choucroute de la pêche organisé par la Gaule Ribayenne, à la salle socio-culturelle

Très belle année 2020 à toutes et tous.
Qu'elle vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter.

NB : Pas d'édito du Maire pour respecter les règles en cette année électorale.